



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/200

Le 14 octobre 2011

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC15-1), pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 en vue de l'organisation et de la coordination des études préparatoires à la CMR-15 et à la CMR suivante (Genève, 20 et 21 février 2012)

Introduction

Par sa Résolution 806, la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2007) a recommandé au Conseil un ordre du jour préliminaire pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015.

Conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 2-5*, les études préparatoires doivent être effectuées par une Réunion de préparation à la Conférence (RPC), laquelle tient normalement deux sessions dans l'intervalle entre deux CMR. Il est envisagé de tenir la première session de la RPC pour la CMR-15 et pour la CMR suivante immédiatement après la CMR-12.

La première session de la RPC-15 (RPC15-1) sera consacrée à l'organisation et à la coordination des études préparatoires à la CMR-15 et à la CMR suivante sur la base des points de l'ordre du jour qui seront proposés par la CMR-12. Au cours de sa deuxième session (RPC15-2), la RPC élaborera son Rapport à la CMR-15.

Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications sont invités, en particulier, à participer à cette première session de la RPC-15, afin d'aider à l'organisation des travaux préparatoires à la conférence, au sein de leurs commissions d'études respectives.

* Il convient de noter que la Résolution UIT-R 2-5 est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée des radiocommunications de 2012 (AR-12) et qu'elle pourrait faire l'objet d'une révision avant la première session de la RPC-15 visée dans le présent document.

Date et lieu de la réunion

La première session de la RPC-15 se réunira à Genève les 20 et 21 février 2012, au siège de l'UIT. L'enregistrement des délégués débutera à 8 h 30 et la réunion commencera à 9 h 30 le premier jour.

Programme de la réunion

Le programme de la réunion est présenté dans le projet d'ordre du jour joint en Annexe.

Contributions

Les participants sont invités à soumettre des contributions, suite aux travaux de la première session de la RPC-15, et à formuler des propositions en vue de l'organisation des études préparatoires qui devront être réalisées. Il est recommandé aux participants d'adresser leurs contributions, par courrier électronique, à l'adresse:

rcpm@itu.int

Les contributions, qui seront traitées conformément aux dispositions des Résolutions UIT-R 1 et UIT-R 2, seront affichées sur:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm/fr>

La réunion se déroulera sans document papier, autrement dit aucune copie papier des documents ne sera distribuée. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour et aux premier et deuxième étages du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (helpdesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

Les contributions ne seront mises à disposition sur le web qu'à l'ouverture de la réunion. Le Secrétariat demande, pour que les documents soient disponibles à l'ouverture de la réunion, que toutes les contributions parviennent au plus tard à 16 heures UTC le vendredi 17 février 2012.

Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chacun des Etats Membres et des Membres de Secteur de désigner un coordonnateur chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web **Member Information and Delegate Registration de l'UIT-R** à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/fr>.

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale sur les questions réglementaires/de procédure
- Président et Vice-Présidents du Comité consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Projet d'ordre du jour de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC15-1)

Organisation des études préparatoires à la Conférence

(Genève, 20 et 21 février 2012)

- 1** Remarques liminaires
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Projet de structure du Rapport de la RPC-15 à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015
- 4** Organisation des études préparatoires selon le projet d'ordre du jour de la CMR-15
- 5** Organisation des études préparatoires en vue de la CMR suivante
- 6** Réunion de la seconde session de la RPC-15
 - 6.1** Date limite pour la soumission des contributions à la seconde session
- 7** Divers

Président de la RPC-15
